



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mars 2011
Français
Original : anglais

Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions 1886 (2009) et 1941 (2010) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Conseil m'a prié de l'informer tous les six mois des progrès accomplis dans l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), porte sur la période allant du 1^{er} septembre 2010 au 28 février 2011.

II. Faits marquants

2. Depuis mon dernier rapport, en date du 17 septembre 2010 (S/2010/471), d'importants faits nouveaux ont eu lieu en Sierra Leone et en Guinée voisine, qui vont aider le pays à continuer d'avancer dans la consolidation de la paix et à atteindre ses objectifs de développement. Dans la perspective des élections présidentielle, parlementaires et locales de 2012, un accord a été trouvé entre les organes chargés d'organiser les élections, le Gouvernement sierra-léonais, les donateurs et les Nations Unies sur les arrangements de financement, et autres, des élections. Un grand pas en avant a été fait dans le renforcement de l'unité et de la cohésion nationales, lorsque Ernest Bai Koroma, Président de la République, a nommé de nouveaux ministres lors du dernier remaniement ministériel, ce qui a eu pour effet d'accroître la représentativité de son gouvernement. Ledit gouvernement, soucieux de répondre aux préoccupations suscitées par la conclusion récente de contrats d'extraction minière, a pris des mesures afin d'améliorer la gouvernance du secteur et réaffirmé sa volonté de favoriser une plus grande transparence. Le programme de soins de santé gratuits lancé par le Président Koroma en avril 2010 commence à produire des résultats encourageants, notamment une réduction de la mortalité maternelle et postnatale.

A. Actualité politique

3. Dans son allocution à la nation du 17 septembre 2010, marquant le troisième anniversaire de son accession au pouvoir, le Président Koroma a mis en avant les réalisations de son gouvernement, y compris l'amélioration de la fourniture



d'électricité et la gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes et allaitantes et pour les enfants de moins de 5 ans. Il a invité tous les Sierra-léonais à contribuer à la transformation du pays. Le 8 octobre 2010, il a pris la parole à l'occasion de la quatrième session du Parlement pour souligner les grands progrès accomplis par le pays et les succès enregistrés dans la mise en œuvre du programme national pour le changement. Il a également insisté sur l'engagement de son gouvernement à examiner tous les accords d'extraction minière, sans exception. À cet égard, il a demandé l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux du pays en vue des négociations en cours qui visent à renforcer la capacité du Ministère des mines et des ressources minérales de s'assurer de la conformité des accords conclus avec la réglementation en vigueur et de tirer le meilleur parti des ressources minérales du pays.

4. Le 4 décembre 2010, le Président Koroma a annoncé un remaniement ministériel. Parmi les nouveaux ministres figurent deux membres du principal parti d'opposition, le Sierra Leone People's Party (SLPP), qui ont pris respectivement les fonctions de Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale et de Vice-Ministre de la santé et de l'assainissement, mais à cause de la méfiance qui caractérise les relations entre le All People's Congress (APC), parti au pouvoir, et le SLPP, ils ont été exclus de leur parti, qui a déclaré n'avoir aucune intention de former un gouvernement de coalition avec le parti au pouvoir et ne pas avoir été consulté avant les nominations. Malgré ces objections, les nominations ont été approuvées par le Parlement à l'issue d'un vote bipartite.

5. De nouveaux ministres de la justice, des mines et des ressources minérales ainsi que de l'intérieur ont également été nommés. Le nouveau Gouvernement compte six femmes, dont deux sont ministres et quatre vice-ministres. Pour assurer une représentation géographique équilibrée entre toutes les régions du pays, plusieurs postes clés sont occupés par des représentants du sud et de l'est du pays, bastions de l'opposition. Le SLPP a toutefois dénoncé ce qu'il a estimé être un calcul du parti au pouvoir pour obtenir les voix de ses partisans aux élections de 2012.

6. Le 11 décembre 2010, une élection partielle au conseil local a eu lieu dans le district de Kono et le candidat de l'APC en est sorti vainqueur. Compte tenu du poids politique du district dans les résultats du scrutin présidentiel de 2012, les deux grands partis politiques, l'APC et le SLPP, s'étaient fortement mobilisés en vue de cette élection qui a été précédée de violences politiques et de manifestations d'intolérance. Entre le 11 et le 13 novembre 2010, à la veille d'un rassemblement du SLPP, les locaux du parti à Koidu ont été vandalisés de même que des bâtiments associés à l'APC. Certains dirigeants du SLPP, y compris deux candidats à la présidence et le responsable adjoint de la minorité parlementaire, ont en outre été blessés lors d'attaques attribuées à de jeunes sympathisants du parti au pouvoir. En signe de protestation, les élus du SLPP ont boycotté les travaux du Parlement, notamment les débats sur le budget 2011. Dans son rapport sur l'incident, la Commission d'enregistrement des partis politiques a déclaré ne pas avoir de preuves directes de l'implication de la direction ou des adhérents d'un quelconque parti ou mouvement qui auraient provoqué ou encouragé d'une quelconque manière l'attaque violente dirigée contre les représentants du SLPP. Elle a prié instamment la police sierra-léonaise de poursuivre son enquête et d'amener les auteurs de cette attaque devant la justice.

7. Au vu de ces difficultés, qui, faute d'être prises en considération, pourraient compromettre les efforts actuellement déployés pour que les élections de 2012 soient crédibles et se déroulent dans le calme, mon représentant exécutif a engagé les partis et les divers acteurs nationaux, y compris la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission électorale nationale, la direction de la police et la communauté diplomatique de Freetown, à mettre l'accent sur la nécessité pour les partis politiques de contenir leurs sympathisants et de respecter le code de bonne conduite applicable aux partis politiques. Avec l'appui du BINUCSIL, la Commission d'enregistrement et la Commission électorale ont toutes deux assuré une présence forte dans le district durant les élections et suivi de près l'évolution de la situation.

Mise en œuvre du communiqué commun du 2 avril 2009

8. Malgré ces difficultés, la mise en œuvre du communiqué commun s'est poursuivie durant la période considérée. Lors d'une conférence des représentants nationaux qui s'est tenue le 3 décembre 2010 à Makeni, dans la région du nord, les jeunes militants du SLPP, de l'APC, de l'Alliance démocratique nationale (NDA) et du People's Movement for Democratic Change (PMDC), avec l'appui technique et financier du BINUCSIL et du Fonds pour la consolidation de la paix, ont créé une Association des jeunes de tous les partis politiques, chargée de prévenir les violences politiques entre les jeunes et d'encourager une meilleure entente entre jeunes de différents bords politiques. Les jeunes de l'Association ont joué un rôle important dans la promotion de la non-violence au cours de plusieurs élections partielles et continueront probablement à ce faire lors des élections de 2012. Dans son discours à la conférence de Makeni, le Président Koroma a assuré l'Association de son plein soutien.

9. Dans le cadre de l'application des dispositions du communiqué commun, en particulier celles ayant trait à l'engagement que les partis politiques sierra-léonais doivent prendre d'accroître la participation politique des femmes (par l'intermédiaire d'un quota de 30 % de femmes dans les fonctions électives), le BINUCSIL a animé une série de tables rondes à l'intention des sections féminines du SLPP, de l'APC, du PMDC et de la NDA. À l'issue de ces consultations, le 13 janvier 2011, les femmes influentes au sein des quatre grands partis politiques ont créé une Association des femmes de tous les partis politiques, chargée de promouvoir l'égalité entre les sexes et la participation politique des femmes et destinée à servir de cadre au dialogue entre les partis et à la prévention des conflits.

10. En dépit de ces réalisations importantes pour la mise en œuvre du communiqué commun, des progrès restent à faire sur certains points comme la constitution d'une commission indépendante pour recevoir les plaintes déposées contre la police. Par ailleurs, le Gouvernement n'a pas encore publié son livre blanc, attendu de longue date, sur le rapport et les recommandations du groupe d'experts bipartite créé par le communiqué commun du 2 avril pour enquêter sur les troubles politiques de mars 2009 et en déterminer les causes.

Sierra Leone Broadcasting Corporation

11. Conformément aux dispositions du communiqué commun du 2 avril, le parti au pouvoir (APC) et le principal parti d'opposition (SLPP) ont accepté de renoncer à leurs stations de radio propres et de collaborer à la mise en place d'une

radiotélévision publique indépendante, la Sierra Leone Broadcasting Corporation (SLBC), qui donne la parole à tous les courants d'opinion. Durant la période considérée, la Sierra Leone Broadcasting Corporation (SLBC) n'a eu de cesse de faire preuve d'impartialité et d'équité en ouvrant ses ondes à tous les partis politiques et notamment en accordant du temps d'antenne aux candidats du SLPP à l'élection présidentielle. Elle a aussi beaucoup fait pour faciliter le dialogue et apaiser les tensions entre les partis politiques à Kono durant l'élection partielle au conseil local de décembre 2010.

12. Travaillant en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le BINUCSIL a continué d'apporter à la SLBC une assistance technique et de l'aider à renforcer ses capacités. Différents services ont été créés et un règlement administratif adopté, ainsi que des manuels portant sur les ressources humaines et les questions financières. Le Bureau a également aidé la SLBC dans ses opérations de recrutement, dans sa planification stratégique et dans la réalisation à l'échelle nationale d'une étude technique de ses moyens de transmission. La SLBC a également reçu du Fonds pour l'initiative Unis dans l'action 792 000 dollars à l'appui de ses activités d'achats et autres. D'autres ressources lui seront fournies en 2011 par le Fonds pour la consolidation de la paix. Il ne reste pas moins crucial d'assurer son indépendance et sa viabilité financières à long terme. Le BINUCSIL continuera de collaborer avec la SLBC, le Gouvernement et ses autres partenaires à cette fin. Des mesures seront prises en 2011 pour préciser les politiques en matière de contenu éditorial et de couverture, notamment en vue des élections de 2012.

Dispositions pour les élections de 2012

13. Durant la période considérée, la dernière main a été mise au programme d'appui aux élections mené par le PNUD, avec des contributions des Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Irlande et du Japon, ainsi que de la Commission européenne et de l'Organisation des Nations Unies. Le programme a été approuvé à la réunion coprésidée par le Ministre des finances et du développement économique et mon représentant exécutif, qui s'est tenue le 3 février 2011. Il visera avant tout à renforcer les moyens de gestion institutionnelle de la Commission électorale nationale, et notamment à améliorer l'administration des élections, l'inscription des votants sur les listes électorales, la réforme juridique et le règlement des litiges électoraux. Il vise aussi à mieux gérer les conflits et assurer la sécurité électorale par l'intermédiaire de l'appui apporté aux tribunaux chargés des délits électoraux, à la Police sierra-léonaise et au Bureau de la sécurité nationale.

14. Le succès des élections dépend beaucoup du renforcement des capacités des acteurs non étatiques qui doivent pouvoir contribuer véritablement à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et démocratiques. Pour ce faire, le Bureau, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, prêtera assistance à des acteurs non étatiques tels que les partis politiques, les associations de jeunes et de femmes, les institutions interconfessionnelles, les chefs traditionnels, les médias et les artistes et musiciens du pays. L'aide envisagée à long terme consisterait à renforcer le rôle des institutions et acteurs nationaux non étatiques dans la prévention, la médiation et le règlement des différends. Elle contribuera également de façon importante à créer la confiance, en particulier au niveau des chefferies et des districts, ce qui est crucial pour le succès des élections.

B. Situation sur le plan de la sécurité

15. Dans l'ensemble, la situation sur le plan de la sécurité est restée calme pendant la période considérée. Les partenaires internationaux ont aidé le Gouvernement à renforcer les moyens des Forces armées de la République de Sierra Leone. Le Royaume-Uni a ainsi offert une formation aux techniques d'infanterie à 36 officiers et sous-officiers. Par ailleurs, avec l'aide des États-Unis, les Forces armées ont procédé à la destruction de 24 000 armes et engins explosifs dans le cadre d'une opération qui a duré un mois.

16. La même période a vu la conclusion d'un programme conjoint de formation destiné aux Forces armées comme à la police sierra-léonaise. Un total de 6 247 membres des forces de l'ordre ont participé à ce programme, qui visait à améliorer la communication et la collaboration entre les différentes branches du secteur de la sécurité et à mettre fin à des affrontements occasionnels entre militaires et policiers. Ce programme a été financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et exécuté par le BINUCSIL.

C. Évolution de la situation économique et sociale

17. Le 12 novembre 2010, le Ministre des finances et du développement économique a présenté le budget de 2011 au Parlement. Dans son allocution, il a estimé que la croissance économique se chiffrerait à 4,5 % en 2010 et entre 5,5 % et 6 % en 2011. La monnaie locale, le leone, a baissé fortement par rapport au dollar en 2010 et continuait de baisser au début de 2011. Si les exportations ont augmenté, en particulier pour les diamants et les produits agricoles, les importations ont augmenté plus rapidement en raison de l'investissement dans le secteur minier. Le coût de la vie et les prix des denrées essentielles, notamment alimentaires, ont augmenté et le taux d'inflation est resté élevé, à environ 16 %, mais il devrait repasser sous la barre des 10 % d'ici à la fin 2011. Le Gouvernement s'est dit préoccupé par la hausse des prix des denrées essentielles et a annoncé qu'il chargerait des inspecteurs d'enquêter auprès des commerçants sur les causes de cette hausse.

18. Les recettes intérieures de l'État ont augmenté en 2010, principalement grâce à la taxe sur les biens et services, et elles devraient atteindre 13,2 % du produit intérieur brut en 2010 contre 11,6 % en 2009. Cette hausse des recettes intérieures a permis de financer une augmentation du budget de l'État, dont les dépenses se sont élevées à 1,9 billion de leones en 2010.

19. L'augmentation des réserves de minerai de fer et les perspectives pétrolières qui se dessinent laissent prévoir une évolution sensible à moyen terme de la structure et du volume de l'économie sierra-léonaise. La conclusion de plusieurs accords importants visant la production de minerai de fer, l'agriculture commerciale et le secteur agroalimentaire a entraîné une augmentation de l'activité économique au deuxième semestre de 2010.

20. Le Gouvernement sierra-léonais a ouvert la renégociation de l'accord passé avec la société London Minerals, dont les clauses présentent un certain nombre de faiblesses. Il a terminé la renégociation d'un autre accord minier, passé celui-là avec la société Koidu Holdings. Les bailleurs de fonds de la Sierra Leone, y compris

l'ONU, ont des échanges énergiques avec le Gouvernement sur ses politiques et continuent d'offrir une aide technique au secteur minier sierra-léonais.

21. Pendant la période à l'examen, le Comité des partenaires de développement de la Sierra Leone s'est réuni pour la première fois depuis la Conférence consultative de Londres de novembre 2010. Cette réunion a été coprésidée par le Président Koroma, mon Représentant exécutif, et la Banque mondiale. Elle avait pour objectifs de garantir une bonne coordination de l'aide étrangère au développement et le respect des dispositions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Mon Représentant exécutif a salué l'action menée par le Gouvernement pour réduire la dépendance de la Sierra Leone à l'égard de l'aide étrangère en encourageant les partenariats avec le secteur privé, notamment dans le secteur minier. Il a aussi souligné l'importance de renforcer les institutions chargées d'encadrer l'économie.

22. Le 28 octobre 2010, le Parlement a ratifié la loi de 2010 relative aux partenariats public-privé. Cette loi assure au secteur privé la sécurité juridique dont il a besoin pour pouvoir formuler, lancer et administrer des programmes majeurs d'équipement et elle devrait faciliter l'investissement étranger.

23. Le Gouvernement a poursuivi l'exécution de son programme de soins gratuits pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes ainsi que pour les enfants de moins de 5 ans. Bien qu'il soit trop tôt pour procéder à une véritable évaluation de ce programme, les premières données recueillies signalent une augmentation du nombre des enfants de moins de 5 ans qui reçoivent des soins contre le paludisme, une réduction du taux de mortalité du paludisme dans les hôpitaux et une augmentation des soins médicaux dispensés et des consultations prénatales.

III. Principaux obstacles à la consolidation de la paix

A. Situation des jeunes

24. Le chômage des jeunes continue de faire obstacle à la consolidation de la paix. Pendant la période à l'examen, on a signalé des affrontements entre jeunes et policiers dans les districts de Tonkolili et de Kono qui s'expliquent en partie par des problèmes de chômage.

25. Pour faire face à ces problèmes, un nouveau Ministère de l'emploi des jeunes et des sports a été créé à l'issue du remaniement ministériel du 4 décembre 2010. Des dispositions ont par ailleurs été prises pour accélérer l'entrée en fonctions de la Commission nationale de la jeunesse. Les membres du Conseil d'administration de la Commission ont été choisis et un appel à candidatures a été lancé pour pourvoir le poste de commissaire. Il reste cependant à clarifier les rapports entre le Ministère de l'emploi des jeunes et des sports, la Commission nationale de la jeunesse et le Ministère du travail.

26. L'étude sur l'impact des projets pour l'emploi des jeunes, qui a été financée par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et d'autres partenaires internationaux et menée par le PNUD, a permis de repérer quelques résultats encourageants. En effet, ces projets ont augmenté de 200 % en moyenne les revenus des jeunes concernés et leur ont permis d'accéder à un statut social plus élevé et de se sentir plus valorisés. Les partenaires internationaux de développement qui se sont engagés pour l'emploi des jeunes, c'est-à-dire la Banque mondiale,

l'Union européenne, l'Agence allemande de coopération pour le développement, l'ONU et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), ont constitué un groupe de référence chargé d'assurer la cohérence de l'aide qu'ils apportent au Gouvernement sierra-léonais dans ce domaine.

27. Le BINUCSIL a apporté son concours à l'organisation d'un séminaire régional sur l'emploi des jeunes financé par le Gouvernement autrichien et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ce séminaire a permis de faire avancer la réflexion de la Commission de consolidation de la paix sur les moyens de promouvoir l'emploi des jeunes et a donné à ses participants l'occasion d'échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques.

B. Corruption

28. Le 26 octobre 2010, l'Indice de perception de la corruption de l'organisation Transparency International pour 2010 a placé la Sierra Leone au cent trente-quatrième rang de son classement sur une liste de 178 pays, ce qui est un progrès par rapport au cent quarante-sixième rang que ce pays occupait en 2009. La lutte contre la corruption s'est poursuivie pendant la période à l'examen. La Commission anticorruption a porté plainte contre plusieurs hauts fonctionnaires, dont le Commissaire général de l'Autorité nationale du revenu, qui a été suspendu de ses fonctions, et le Directeur exécutif de l'Administration maritime sierra-léonaise. La Commission a continué d'enquêter sur les allégations de corruption visant d'autres institutions, dont le Conseil municipal de Freetown. Le 25 janvier 2011, elle a conclu son enquête sur une affaire de détournement de fonds au préjudice de la Caisse nationale d'assurance et de sécurité sociale en ordonnant à quatre hauts fonctionnaires de cette caisse, dont son ancien Directeur général, qui est aujourd'hui Secrétaire chargé des finances au Ministère des finances et du développement économique, de rembourser 2 milliards de leones. Le principal parti d'opposition, le SLPP, a critiqué cette décision de la Commission anticorruption et réclame que des poursuites judiciaires soient intentées contre les quatre hauts fonctionnaires concernés.

29. Le procès de l'ancien Ministre de la pêche et des ressources maritimes s'est conclu au cours de la période à l'examen. L'ancien Ministre a été reconnu coupable de plusieurs chefs d'accusation et condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement ou à une amende de plus de 120 000 dollars des États-Unis. Il a choisi de payer l'amende. Le 30 septembre 2010, suite à une mise en demeure délivrée par la Commission, la Cour supérieure de Freetown a ordonné à six ministres et à plusieurs députés de déclarer leur patrimoine.

C. Trafic de drogues et criminalité organisée

30. La mise en place de l'Initiative de la Côte de l'Afrique de l'Ouest se poursuit. Cette initiative vise à soutenir le Plan d'action régional de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest. Le BINUCSIL a apporté son concours à la création d'un Groupe de la criminalité organisée transnationale en Sierra Leone. Ce groupe, qui est le premier du genre en Afrique de l'Ouest, a été chargé de coordonner les activités des organismes nationaux de sécurité dans la lutte

contre le trafic de drogues. Fin 2010, les saisies de cocaïne effectuées en Sierra Leone s'élevaient à environ 142,4 kilogrammes, soit une valeur de revente d'environ 8,5 millions de dollars en Europe. Le 3 décembre 2010, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont signé un mémorandum d'accord qui permettra de mettre en 2011 à la disposition du Groupe de la criminalité organisée transnationale environ 1,4 million de dollars fournis par le Gouvernement néerlandais. Toujours pendant la période à l'examen, le Gouvernement des États-Unis s'est engagé à apporter 1 million de dollars au Groupe pour l'année budgétaire 2010-2011.

IV. Appui aux institutions démocratiques

A. Commission électorale nationale

31. Outre l'élection partielle de Kono, la Commission électorale nationale a organisé des élections partielles dans les districts de Kambia et Tonkolili. Ces deux élections se sont déroulées sans heurts et ont été remportées par les candidats du parti au pouvoir, l'APC. Par le truchement de son comité de liaison des partis politiques, la Commission a continué de réunir régulièrement les partis politiques pour échanger avec eux et les tenir au courant de ses activités. Malgré cela, les rapports entre la Commission et le principal parti d'opposition restent tendus. Il est de la plus haute importance que la Commission électorale nationale poursuive le dialogue et la collaboration qu'elle a engagés avec les partis politiques si l'on veut que les questions en suspens puissent être réglées et que les prochaines élections soient crédibles. Pour cela, l'ONU continuera de soutenir le dialogue entre la Commission et les partis politiques. Grâce au fonds commun électoral, l'ONU pourra financer certains éléments du Plan stratégique de la Commission électorale nationale pour compléter l'effort financier consenti par le Gouvernement. Le fonds commun électoral servira aussi à soutenir l'inscription des électeurs sur les listes électorales, la réforme des lois électorales, l'organisation des prochaines élections et, d'une manière plus limitée, l'équipement des bureaux régionaux et de district.

B. Commission d'enregistrement des partis politiques

32. Conformément à son mandat, la Commission d'enregistrement des partis politiques a enquêté sur le contexte des émeutes qui ont précédé l'élection municipale organisée dans le district de Kono en décembre 2010 et engagé les partis politiques à respecter le Code de conduite des partis politiques. Elle a aussi engagé la Police sierra-léonaise à mener une enquête approfondie sur l'agression dont la délégation du SLPP a été l'objet et à traduire ses auteurs en justice. Elle a rappelé aux partis politiques l'obligation que leur fait la loi de 2002 relative aux partis politiques de publier leurs états financiers. À une réunion des parties prenantes qui s'est tenue le 2 novembre 2010 en présence du Vice-Président Sam Sumana, la Commission d'enregistrement des partis politiques a présenté son plan stratégique pour la période 2010-2013. Ce plan définit plusieurs domaines prioritaires, parmi lesquels le renforcement des capacités de la Commission, des partis politiques et des sections Jeunes et Femmes de ces partis. En raison du rôle important qu'elle sera appelée à jouer dans la promotion de la tolérance politique et de la non-violence pendant la période menant aux élections de 2012, la Commission bénéficiera de

l'appui financier et technique du Fonds commun électoral. Il importe à ce sujet que le Gouvernement annonce officiellement la nomination du président et des membres de la Commission, en particulier de ceux dont les mandats ont expiré en janvier 2011.

C. Commission indépendante des médias

33. Pendant la période à l'examen, le BINUCSIL a travaillé en collaboration avec la Commission indépendante des médias à la constitution d'une association des rédacteurs en chef des principaux journaux de la Sierra Leone. Cette association offrira aux éditeurs des services de consultation sur un large éventail de questions telles que la gestion, la déontologie, les finances, la mobilisation de fonds et le renforcement des capacités. Comme les médias peuvent puissamment contribuer à un déroulement pacifique des élections de 2012, le PNUD a utilisé des crédits fournis par l'Agence canadienne de développement international pour aider la Commission indépendante des médias à ouvrir dans les provinces de l'est et du nord du pays deux bureaux régionaux qui assureront le suivi des médias locaux. Le fonds commun électoral administré par le PNUD participera lui aussi au financement des activités de la Commission. De son côté, le BINUCSIL s'emploiera, en collaboration avec la Commission, à soutenir l'action menée par l'Association sierra-léonaise des journalistes en faveur d'une pratique responsable du journalisme.

D. Décentralisation et déconcentration

34. Le 9 février 2011, le Vice-Président Sam Sumana a lancé une nouvelle politique nationale de décentralisation qui vise globalement à améliorer le processus actuel de décentralisation et de déconcentration. À cette occasion, le Ministre des finances et du développement économique a souligné les résultats déjà obtenus, et notamment l'augmentation des crédits mis à la disposition des conseils locaux. Il a aussi évoqué les problèmes de capacités auxquels se heurte la décentralisation, y compris le fait que les conseils locaux ont beaucoup de mal à recruter du personnel compétent. Bien que seulement 46 des 80 missions actuellement confiées à l'administration centrale aient jusqu'à maintenant été transférées aux conseils locaux, le Gouvernement prévoit toujours que la décentralisation et la déconcentration seront terminées en 2012.

V. Droits de l'homme

A. Commission des droits de l'homme : droits de l'homme et état de droit

35. La Commission sierra-léonaise des droits de l'homme a continué d'exécuter son mandat de surveillance et de promotion des droits de l'homme. Entre autres activités, elle a organisé plusieurs séminaires autour de son rapport de 2009 sur la situation des droits de l'homme. En collaboration avec le BINUCSIL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Commission a convoqué en septembre 2010 un atelier de consultation nationale chargé de coordonner les contributions de la société civile à l'examen périodique universel auquel se soumet

la Sierra Leone. Le BINUCSIL et la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme ont également organisé une Conférence nationale consultative des personnes handicapées, dont les débats ont mis en évidence l'importance qui s'attache à assurer l'intégration et l'autonomisation de ces personnes.

36. En dépit des progrès accomplis dans ce domaine, la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme continue de se heurter à des problèmes de financement et de logistique. Le BINUCSIL et la Commission négocient actuellement un mémorandum d'accord aux termes duquel le premier aiderait la seconde à se doter d'une direction du suivi des droits de l'homme. Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a approuvé une subvention de 200 000 dollars pour renforcer la capacité de communication et de sensibilisation de la Commission.

37. En décembre 2010, le BINUCSIL a dispensé à 80 membres du Groupe de la criminalité organisée transnationale de la police sierra-léonaise et de quelques autres services de sécurité une formation centrée sur les droits de l'homme et la traite des êtres humains. Des séances de formation consacrées à la violence sexuelle et sexiste, au suivi des droits de l'homme et à l'administration de la justice ont été organisées à l'intention du personnel du Service de soutien aux familles de la Police sierra-léonaise, des comités des droits de l'homme des districts, des tribunaux locaux et de plusieurs associations.

B. Mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation

38. Les 12 et 13 octobre 2010, la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme a organisé, en collaboration avec le BINUCSIL, la deuxième Conférence consultative nationale sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Tout en prenant note des progrès accomplis dans certains domaines, les participants à la Conférence ont souligné l'importance qui s'attache à mettre en œuvre les autres recommandations de la Commission, notamment celles qui appellent à séparer les fonctions de Procureur général et de Ministre de la justice, à dépénaliser la diffamation, à réviser la Constitution, à abolir la peine de mort et à rapporter certaines dispositions législatives discriminatoires à l'égard des femmes.

39. Le programme sierra-léonais d'indemnisation a organisé des cérémonies locales d'indemnisation symboliques et versé des indemnités partielles à 20 000 des 32 000 victimes enregistrées. Le Fonds national d'indemnisation des victimes doit recevoir une aide financière du Fonds « Unis dans l'action », du Fonds pour la consolidation de la paix et du Gouvernement allemand. Cela ne suffira cependant pas à couvrir les besoins d'aide financière des victimes.

VI. Femmes

40. Conformément au mandat qu'ils tiennent de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'aider le Gouvernement à exécuter son plan d'action national. Des progrès encourageants ont été faits dans la promotion des droits des femmes et des

filles et de la condition féminine en Sierra Leone. Le programme de soins médicaux gratuits pour les femmes enceintes ou allaitantes adopté par le Gouvernement a déjà commencé à faire baisser le taux de mortalité maternelle. Les efforts déployés pour amener les femmes à s'engager en plus grand nombre dans l'action politique ont été relancés par l'engagement qu'ont pris le Président Koroma et les milieux politiques, appuyés par le BINUCSIL et l'Association des ailes féminines de tous les partis politiques, de renforcer la participation des femmes à la vie politique, et notamment de leur réserver 30 % des fonctions électives.

41. De nouveaux efforts ont été faits pour mettre fin à la violence contre les femmes et réduire la pratique des mutilations sexuelles féminines, notamment en adoptant une approche originale visant à obtenir l'appui et la participation des parties prenantes nationales. Dans le cadre de cette approche, le BINUCSIL a lancé une consultation nationale auprès de 266 initiatrices traditionnelles (et exciseuses) connues sous le nom de *soweis*. Le but de cette consultation était de trouver le moyen de travailler avec elles pour éliminer la violence contre les femmes et réduire la proportion de filles victimes d'excision, qui est très élevée en Sierra Leone.

42. Mon Représentant exécutif, soutenu par le Ministère de l'action sociale, de la condition féminine et de l'enfance, a eu avec les *soweis* des entretiens qui visaient à combler le fossé entre l'ONU et ces femmes sur la question des mutilations sexuelles féminines et à promouvoir les droits des femmes et des filles dans un contexte culturellement très sensible. Ces entretiens ont mis en évidence la nécessité de fournir aux *soweis* des moyens de subsistance qui leur permettront de remplacer les revenus qu'elles tirent de leurs fonctions d'exciseuses.

43. Le BINUCSIL a mis au point un module de formation sur les droits des femmes et dispensé une formation à 48 membres des services de sécurité, qui sont devenus formateurs à leur tour et ont dispensé la formation qu'ils avaient reçue à 6 427 autres membres des services de sécurité. Entre autres éléments, cette formation a souligné à quel point il importe de nommer des femmes aux postes de responsabilité des organes de sécurité.

VII. Soutenir la consolidation de la paix

44. Le succès de l'action menée par le BINUCSIL et l'ensemble du système des Nations Unies au service de la consolidation de la paix est subordonné à la pleine réalisation de la Vision stratégique commune des Nations Unies. Les 28 et 29 octobre 2010, mon Représentant exécutif a animé la retraite annuelle de l'équipe de pays des Nations Unies en Sierra Leone. Pendant cette retraite, l'équipe de pays a réaffirmé son adhésion à la Vision commune du système des Nations Unies pour la Sierra Leone; renouvelé son appui à la mise en œuvre de l'Agenda pour le changement adopté par le Gouvernement; et réaffirmé sa volonté de faire respecter la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Elle a pris note des difficultés que ne manqueront pas de susciter les élections de 2012 et s'est engagée à collaborer sans réserve et de façon intégrée pour aider la Sierra Leone à organiser des élections pacifiques, crédibles et transparentes.

45. Les participants à la retraite ont noté que le coût des activités prévues par la Vision stratégique commune pour l'exercice 2009-2010 s'élevait à 360 millions de dollars et que le déficit de financement s'élevait à 151 millions de dollars à la fin de 2010. La mobilisation de fonds à destination du Fonds d'affectation spéciale

multidonateurs est restée difficile malgré de récentes contributions du Canada, du Royaume-Uni et de l'Australie.

46. En janvier 2011, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a attribué à la Sierra Leone une deuxième enveloppe de 7 millions de dollars qui serviront à financer les cinq programmes suivants de la Vision commune : soutien à la création de conditions favorables à des élections sans violence, accès à la justice et aux droits de l'homme, indemnisation des victimes de la guerre, égalité des sexes et droits des femmes, et soutien aux institutions démocratiques sierra-léonaises.

47. Conformément à son mandat, la Commission de consolidation de la paix a continué d'apporter son concours à l'action menée par le BINUCSIL en Sierra Leone, notamment au service de la bonne gouvernance et de l'état de droit, de l'emploi des jeunes et de la lutte contre le trafic de drogues. À la fin de novembre 2010, l'Ambassadeur John McNee (Canada), Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, s'est rendu à Freetown. Pendant sa mission, il s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires et des membres du Gouvernement, des membres du corps diplomatique et des représentants des principaux partis politiques, de l'équipe de pays des Nations Unies, de la société civile et des autres parties prenantes concernées. Il a été informé des récents progrès accomplis dans la consolidation de la paix ainsi que des problèmes et des menaces auxquels celle-ci était confrontée. Évoquant les élections de 2012, le Président de la formation Sierra Leone a vigoureusement souligné qu'il importait d'ouvrir un dialogue sans exclusive et de renforcer la confiance entre les partis et les institutions électorales nationales. Il a aussi été informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda pour le changement.

VIII. Tribunal spécial pour la Sierra Leone

A. Procès de Charles Taylor

48. Au procès de l'ancien Président libérien Charles Taylor déféré devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, la phase d'examen des preuves s'est conclue le 12 novembre 2010. La défense a présenté 21 témoins, y compris Charles Taylor lui-même, depuis l'ouverture du procès en juillet 2009. Le franchissement de cette étape cruciale a permis au Tribunal de réduire sensiblement ses effectifs. Le réquisitoire du Procureur et les plaidoiries de la défense étaient programmés pour les 8 et 11 février 2011, et la Chambre de première instance devrait rendre sa décision sur le fond dans les six mois suivants. Le cas échéant, il faudra compter six ou huit semaines de plus pour le prononcé de la peine, qui donnera peut-être lieu à des appels.

B. Financement

49. Les problèmes de financement du Tribunal spécial ont persisté pendant la période à l'examen. Suite à une demande formulée par le Secrétaire général et approuvée par l'Assemblée générale, l'ONU lui a accordé une subvention de 9 882 594 dollars.

C. Tribunal spécial chargé des fonctions résiduelles

50. Le Tribunal spécial fait le nécessaire pour que le passage au Tribunal spécial chargé des fonctions résiduelles s'effectue en douceur. En décembre 2010, les archives originales du Tribunal spécial ont été transportées aux Pays-Bas où elles seront conservées par les Archives nationales néerlandaises. Conformément à l'Accord relatif au Tribunal spécial chargé des fonctions résiduelles, une copie de ces archives restera en Sierra Leone. L'achèvement de la plus grande partie du travail d'archivage du Tribunal spécial a permis de réduire encore son personnel.

51. Suite au transfert des archives et à la réduction des effectifs, il a été décidé de retirer la Garde mongole du Tribunal spécial. Celui-ci s'emploie actuellement à planifier avec le Gouvernement sierra-léonais l'utilisation qui sera faite de ses locaux. Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a approuvé en décembre 2010 une subvention qui devra servir à la création d'un musée de la paix dédié à la mémoire des victimes de la guerre civile. Ce musée mettra à la disposition du public des informations sur la guerre civile et facilitera son accès à la jurisprudence du Tribunal spécial.

IX. Coopération régionale

52. La Sierra Leone a poursuivi son étroite collaboration avec les organisations régionales, et en particulier la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano. La CEDEAO a confié au Président Koroma la direction d'une délégation chargée d'aider à débloquer la situation politique en Côte d'Ivoire. Il faisait partie de la délégation qui s'est rendue auprès de M. Laurent Gbagbo et du Président élu Alassane Ouattara pour leur communiquer la position de la CEDEAO. Les 26 et 27 janvier 2011, il a conduit une délégation de la CEDEAO qui se rendait à Washington pour y discuter de la situation en Côte d'Ivoire. À une réunion extraordinaire du Comité conjoint de paix et de sécurité de l'Union du fleuve Mano, la Sierra Leone s'est engagée à appuyer toutes les résolutions de la CEDEAO et de l'Union africaine concernant la Côte d'Ivoire. Le général Robert Yirah Koroma, chef d'état-major des Forces armées de la République de Sierra Leone, a réaffirmé la volonté de la Sierra Leone de fournir à la CEDEAO la contribution prévue par l'accord sur les forces en attente qu'elle a passé avec celle-ci.

53. En ce qui concerne la stabilité régionale, les relations de la Sierra Leone avec ses voisins, y compris la Guinée, sont restées cordiales. Le Gouvernement sierra-léonais a fait savoir qu'il tentera à nouveau de régler son différend frontalier concernant le village de Yenga avec le Gouvernement guinéen issu des récentes élections.

X. Progrès du processus d'intégration

54. Pendant la période à l'examen, le BINUCSIL a continué de chercher à atteindre ses objectifs, et notamment à étudier l'éventualité et les modalités d'un transfert de ses activités à l'équipe de pays des Nations Unies. Je rendrai compte en détail des progrès accomplis sur cette question lorsque des consultations plus approfondies auront été menées avec le Gouvernement et ses autres partenaires.

55. Soucieux de promouvoir l'intégration des quatre bureaux locaux conjoints des Nations Unies, mon Représentant exécutif, appuyé par l'Équipe de pays des Nations Unies, a nommé des coordonnateurs régionaux pour ces bureaux. Ces nominations constituent le couronnement de la fusion administrative des bureaux locaux à laquelle il a été procédé en 2010. Cependant, en raison de contraintes financières et d'une réorganisation de l'équipe de pays, seuls les quatre bureaux locaux intégrés existants seront conservés, au lieu des huit qui étaient prévus.

XI. Observations et recommandations

56. Je constate avec satisfaction que pendant la période considérée la Sierra Leone a continué à progresser sur la voie de la bonne gouvernance et de la promotion du développement socioéconomique, comme décrit dans l'Agenda pour le changement du Gouvernement. Malgré la persistance de certains problèmes, dans l'ensemble, ces progrès pourraient aider le BINUCSIL à établir sa stratégie de fin de mandat.

57. L'Agenda pour le changement recense trois domaines comme présentant des risques, à savoir le chômage des jeunes, la corruption et la drogue. Le chômage des jeunes est un problème tenace qui exigera un engagement plus ferme de la part du Gouvernement et un appui plus vigoureux de la part de ses partenaires internationaux. Les activités entreprises par la Commission anticorruption sont les bienvenues et ont aidé à renforcer la bonne gouvernance, à renforcer la confiance entre les principaux acteurs nationaux et à améliorer la réputation et l'image de marque du pays à l'étranger. J'invite le Gouvernement à continuer à lutter contre la corruption et j'engage les partenaires internationaux de la Sierra Leone à continuer à fournir un appui crucial à la Commission anticorruption. En ce qui concerne la drogue, la création du Groupe de la criminalité organisée transnationale, qui bénéficie de solides appuis internationaux, a aidé à endiguer le flux de drogues pénétrant sur le territoire de la Sierra Leone depuis la saisie de 700 kilogrammes de cocaïne à l'aéroport international de Lungi en juillet 2008.

58. Je félicite le Gouvernement d'avoir lancé un programme de soins gratuits à l'intention des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 5 ans, lequel commence à donner des résultats très encourageants, ainsi que l'illustre la diminution notable de la mortalité infantile et maternelle. J'engage les partenaires internationaux de la Sierra Leone à aider le Gouvernement à lutter contre la mortalité maternelle et infantile dans le pays et à permettre à celui-ci d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les objectifs 4 et 5.

59. Je salue la volonté du Gouvernement de voir appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et j'accueille favorablement les mesures prises pour parvenir à la parité des sexes. Bien évidemment, il reste encore beaucoup à faire. Les mesures prises pour garantir une plus grande participation des femmes à la vie politique, notamment avec la création de l'Association des ailes féminines de tous les partis politiques et l'obtention d'un consensus entre les principaux partis politiques, sont très encourageantes. Je prends note également des mesures prises par le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies pour aider à mettre fin à la violence contre les femmes et réduire les pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles en Sierra Leone, notamment les mutilations sexuelles féminines, dans le cadre d'un dialogue avec le Gouvernement, les initiatrices traditionnelles et les victimes de ces pratiques.

60. Je salue les efforts faits par le Président Koroma pour mieux ancrer la cohésion et l'unité nationales dans le cadre d'un cabinet dans lequel toutes les composantes du pays sont représentées. Je le félicite également de l'engagement qu'il a pris de revoir tous les contrats d'extraction minière afin de garantir une plus grande transparence dans la gouvernance et la gestion d'un secteur qui est vital pour le pays.

61. L'élection partielle organisée dans le district de Kono le 5 décembre 2010 a permis de voir comment se comportaient les institutions démocratiques du pays avant les élections de 2012. La façon dont les institutions nationales se sont acquittées de leurs fonctions, qu'il s'agisse du maintien de l'ordre, de la crédibilité des élections et de la mise sur pied de mécanismes de médiation et de dialogue, montre qu'elles ont continué à gagner en expérience. En particulier, l'efficacité avec laquelle la police sierra-léonaise a joué son rôle mérite d'être soulignée. J'engage le Gouvernement et ses partenaires internationaux à continuer à renforcer ces institutions et en particulier à trouver une solution aux problèmes de transport de la police et je les félicite des efforts notables qu'ils font en ce sens.

62. Tous les progrès accomplis seront remis en question par les problèmes que posera l'organisation d'élections pacifiques, libres et régulières en 2012. À cet égard, l'ONU et ses partenaires internationaux sont disposés à apporter leur concours à la Sierra Leone et à ses institutions électorales. Il n'en demeure pas moins que le Gouvernement et les partis politiques du pays ont un rôle majeur à jouer en veillant à ce que les élections se passent bien. Le succès du scrutin repose sur l'octroi de chances égales à tous, à savoir tous les candidats sont libres de faire valoir leur programme politique dans toutes les régions, le processus électoral est crédible et les participants acceptent les résultats sortis des urnes. J'engage donc tous les partis politiques à continuer d'adhérer au communiqué commun du 2 avril 2009 et au Code de conduite des partis politiques et à respecter le rôle et les responsabilités des institutions démocratiques en ce qui concerne le déroulement des élections. J'invite également le Gouvernement à nommer le président et les membres de la Commission d'enregistrement des partis politiques.

63. Je salue l'action de la Commission de la consolidation de la paix et de la présidence de la formation Sierra Leone, qui a permis de maintenir l'attention internationale braquée sur les besoins du pays en matière de consolidation de la paix. L'action de la Commission dans les 18 mois à venir sera cruciale pour aider la Sierra Leone à organiser des élections qui seront crédibles et se dérouleront dans le calme en 2012. Il serait bon que les partenaires internationaux consolident les progrès accomplis à ce jour en Sierra Leone et je compte sur leur appui indéfectible pour aider à les inscrire dans la durée.

64. En conclusion, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mon Représentant exécutif, Michael von der Schulenburg, au personnel du BINUCSIL et à l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'à la Banque mondiale, à la Banque africaine de développement et aux partenaires de la Sierra Leone pour les efforts inlassables qu'ils font en faveur de la poursuite de la consolidation de la paix dans le pays. Je tiens enfin à remercier le Président Koroma et le Gouvernement de leur coopération étroite avec l'ONU, qui a grandement facilité les travaux de la mission.